



Prix CILAC/Jeune chercheur en patrimoine industriel

Belfort, 21 au 24 septembre 2011

Paris, le 15 mars 2011

Cher(e)s Collègues,

Dans le cadre du colloque « **Le patrimoine industriel : nouvelles politiques urbaines et sens de la reconversion** », organisé à Belfort du **21 au 24 septembre** prochain, en partenariat avec l'université de technologie de Belfort-Montbéliard et la direction générale des patrimoines (ministère de la Culture et de la Communication), **le CILAC a décidé d'instaurer un prix « jeune chercheur » afin d'encourager les travaux de recherche et de valorisation récents consacrés au patrimoine industriel.**

Ouvert aux étudiants de toutes disciplines, de niveau Master 1 et 2, Recherche et Professionnel, et aux doctorants, ce prix vise à promouvoir des travaux innovants, en cours ou achevés, dans le domaine du patrimoine industriel, par leur méthodologie, leur objet, leur mise en œuvre et/ou leur forme finale.

Le **prix CILAC/Jeune chercheur** récompensera le lauréat par une somme de 500 €. Le CILAC offre en outre à ces étudiants la possibilité d'assister à l'intégralité du colloque, de débattre avec des spécialistes de ces questions, et en fonction de la qualité des travaux, de publier un article dans *L'Archéologie industrielle en France*.

La présentation se fera sous la forme d'un poster au format A0 (70x100 cm) sur lequel l'étudiant expliquera son projet. La reproduction des posters sera prise en charge par le CILAC. Les étudiants seront sollicités pour présenter leur travail pendant la tenue du Colloque.

Nous vous remercions de transmettre cette information aux étudiants qui vous paraissent susceptibles d'être intéressés. Les frais de déplacement et d'hébergement seront pris en charge en fonction des demandes.

Les propositions de poster sont à envoyer pour le 20 juin 2011 par voie électronique au CILAC : cilac@wanadoo.fr. ou à l'adresse postale CILAC, BP 251, 56007 Vannes cedex.

Le dossier se composera :

- du titre du poster et du projet de recherche (15 lignes)
- du CV et de la copie de la carte d'étudiant
- et, le cas échéant, du mémoire ou résultat final correspondant.

Les candidats recevront une réponse définitive à la mi-juillet.

Le poster final sera à envoyer avant le 25 août 2011 par fichier électronique sous format .ppt afin d'être imprimé et installé. Le poster pourra être réalisé sous les logiciels PowerPoint ou OpenOffice. Au delà de cette date, la reproduction ne sera plus assurée.